

# ROLE DU NATURALISTE DE TERRAIN DANS LA GESTION D'UNE RESERVE NATURELLE : LE SITE DE GENK (1) par Dr. J.-Cl. RUWET (\*)

## Bref historique

Le site de Genk, constitué d'une succession de landes constellées de mares et d'étangs, d'une alternance de bruyères sèches ou humides et de marécages, s'étend dans la partie méridionale du Limbourg belge aux abords du Canal Albert. C'est le dernier vestige de cette région naturelle où, dès 1912, J. Massart réclamait la constitution d'une vaste réserve. Au cours des dernières décennies, devant la dégradation rapide des paysages campinois typiques, de nombreux chercheurs ont repris la campagne entamée par J. Massart, notamment le regretté Van Beneden qui a souligné l'importance des bruyères et marais de Genk dans les études ornithologiques. En 1956, un début de solution est intervenu quand l'association *Les réserves naturelles et ornithologiques de Belgique* a entrepris les premières négociations d'achat et de location des terrains encore intéressants.

Dès cette époque et surtout à partir de 1957 et 1958, des recherches écologiques poussées ont été menées à Genk parallèlement à ces négociations (Travaux de Ruwet, 1958 à 1967). Elles ont mis en évidence, notamment, la diversité des biotopes présents sur une petite surface et par conséquent la richesse botanique et ornithologique du territoire en jeu (300 Ha). Elles ont justifié les sacrifices financiers consentis par les R.N.O.B. pour sauvegarder le site, ont facilité les dernières négociations, et enfin ont jeté les bases scientifiques de la gestion du site.

## La gestion

Lors de la création de la réserve, la question importante s'est posée de savoir si, en vertu de la notion de « réserve intégrale », toute intervention humaine devait être écartée dans ce milieu jusqu'alors soumis à de multiples influences telles que la pisciculture, l'agriculture et les déprédations diverses, incendies surtout. Les études écologiques ont montré que ces interventions sont précisément responsables de la variété des biotopes. En effet, ces milieux semi-naturels, une fois abandonnés à leur évolution spontanée, se transforment en un milieu de type boisé. Ceux de la série humide donnent naissance aux bosquets de Saules ou d'Aulnes, ceux de la série sèche aux bosquets de Bouleaux. Il en résulte une banalisation du paysage et par conséquent de l'avifaune. Il est donc

(1) Communication lue par le Dr. A. Rappe.

(\*) Institut de Zoologie de l'Université, 22, quai Van Beneden, Liège, Belgique.

indispensable, pour conserver la diversité tant botanique qu'ornithologique, de maintenir l'intervention humaine. Ainsi le véritable problème est celui de déterminer la nature des traitements et le rythme avec lequel ils peuvent intervenir sans présenter de dangers, à long terme, pour la flore et la faune.

### *La bruyère sèche*

Le terme final des associations de la série sèche est la chênaie à Bouleaux. Jusqu'à ces derniers temps, cette évolution a été freinée par la pratique ancestrale des feux de bruyères. Depuis la création de la réserve et la pose d'une clôture, l'évolution de la lande vers le bosquet de Bouleaux a repris et le phénomène est très net car des espèces arboricoles comme les Pouillots véloces (*Phylloscopus collybita*) et la Fauvette des Jardins (*Sylvia Borin*) ont augmenté en nombre au détriment des espèces typiques de la lande telles que la Bergeronnette printannière (*Motacilla flava*), le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) et quelques autres. Il faut donc instaurer un système d'entretien des habitats par le feu qui tienne compte de la vitesse de régénération de la lande : l'incendie de quelques hectares par an, selon un système de rotation, a été proposé.

### *La bruyère humide*

La bruyère humide est le stade de transition du marécage vers la lande de type sec. Jadis on pratiquait l'étrépage c'est-à-dire qu'on enlevait la couche superficielle du sol pour en faire du combustible ou de la litière pour le bétail. Il faudrait rétablir cette coutume parce que la bruyère humide est riche en espèces botaniques de toutes sortes et parce qu'elle constitue une zone de gagnage pour toutes les espèces qui nichent dans le site ou s'y arrêtent en halte de migration.

### *Le marécage tourbeux*

Le marécage tourbeux qui ceinture les étangs est envahi par les Bouleaux, les Aulnes et les Saules et l'évolution est accélérée par la dessiccation des rives. Les Sphaignes, gorgées d'eau, sont saignées, ce qui favorise la multiplication des Molinies. Pour préserver et régénérer ce milieu, il convient de réduire la période d'assèchement des étangs, de faucher et ratisser les Molinies qui étouffent le *Sphagnetum* et, enfin, de réimbiber ce dernier en maintenant un niveau d'eau élevé dans les étangs voisins.

### *Les étangs*

A Genk, les étangs sont de simples retenues d'eau derrière des digues élevées en travers de la pente générale du terrain. Créés pour l'élevage du poisson, ils sont donc tous artificiels et subissent un cycle d'exploitation imposé par la pisciculture. Celle-ci présente en réalité un gros avantage

dans les réserves naturelles, ne fût-ce que celui de l'entretien gratuit des étangs ! En outre, lorsque les étangs sont vidangés, il se crée des conditions favorables à la nidification de certaines espèces, notamment du Vanneau (*Vanellus vanellus*) et du Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) tandis que les parties plus boueuses offrent des terrains de provende pour les migrants mais aussi pour les oiseaux nicheurs du site. Enfin, le faucardage permet de libérer des étendues d'eau qui plaisent à d'autres espèces, au Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) par exemple. Les travaux piscicoles se déroulent toutefois le plus souvent pendant la période de nidification et présentent donc de très sérieux inconvénients car le faucardage estival, les vidanges tardives, les mises sous eau précoces détruisent de nombreuses couvées et nichées.

Ces difficultés indiquent bien qu'il est indispensable que tous ceux qui gèrent une réserve naturelle s'assurent la maîtrise réelle du site en obtenant tous les droits. Le droit d'exploitation des étangs peut alors être rétrocédé à condition que le plan d'exploitation piscicole cadre avec le plan de gestion ornithologique. C'est ce dernier qui doit être prioritaire et déterminer le premier. En réalité, les exigences de la protection de la nature et celles de l'exploitation piscicole sont compatibles et il se trouve des pisciculteurs pour comprendre et admettre ces faits. Concrètement, il importe que l'on ne fauche pas les roseaux avant le mois d'août afin que les espèces qui y nichent jusqu'en juillet (Rousserolles) aient terminé leur nidification. De même, la vidange des étangs doit s'opérer avant le 31 mars mais on peut éventuellement tolérer une remise sous eaux très lente à partir du mois de juillet. Il convient aussi que les cycles de travaux sur les grands étangs soient décalés de façon que le site présente toujours à la fois des étangs inondés et d'autres asséchés. En outre, on veillera à entretenir les digues, les petits étangs, voire à recreuser ceux qui sont menacés de comblement. Enfin, on devrait reconstituer de véritables biocénoses ichtyologiques de telle manière que les oiseaux piscivores comme le Butor blongios (*Ixobrychus minutus*) trouvent à tout moment et en quantité suffisante les poissons de petite taille dont ils se nourrissent ; plusieurs petits étangs actuellement voués à la culture intensive de la carpe pourraient être réservés à la reconstitution de ces associations naturelles de poissons. Il n'est pas impossible non plus d'envisager que la société qui gère un site exploite elle-même la faune ichtyologique : il s'agirait là d'une source de revenus non négligeable qui permettrait de résoudre en partie le problème des subsides et surtout de faire passer — sans que l'on discutât — le calendrier ornithologique avant le calendrier piscicole.

## Discussion

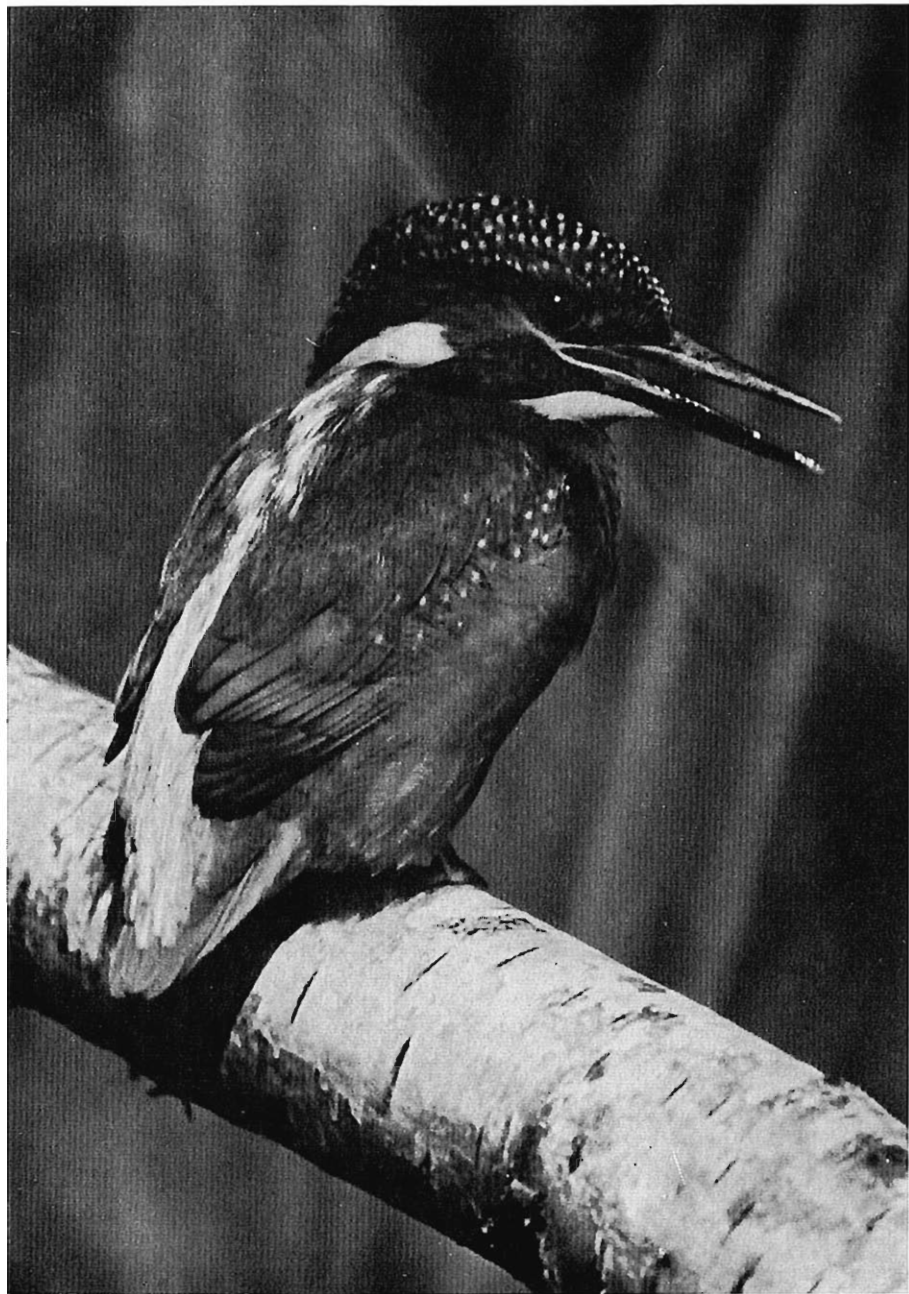
Les conclusions relatives à la gestion du site de Genk trouvent leur intérêt, d'abord, dans la conservation des richesses floristiques et faunistiques locales. Mais Genk est aussi un laboratoire de terrain, un banc d'essai, qui permet de dégager des conclusions plus générales qui peuvent

intéresser la gestion d'autres réserves. Ainsi l'incendie volontaire et contrôlé de certaines portions de bruyère sèche, provoquant l'apparition de différents étages de végétation, devrait intéresser les propriétaires et gestionnaires de maintes autres réserves campinoises constituées en majeure partie, voire entièrement, de bruyères. Rappe (1962) a d'ailleurs constaté qu'à Helchteren, au Nord du Limbourg, dans de vastes étendues de *Callunetum*, la hauteur des plans de bruyère déterminait la fixation d'espèces aviennes différentes. D'autre part, la gestion adéquate des étangs de pisciculture revêt à nos yeux une importance particulière puisque la plupart des grands étangs de Belgique (et des pays voisins) subissent une exploitation piscicole. Or, plusieurs d'entre eux, parmi les plus intéressants, sont gérés par des sociétés ornithologiques et de protection (*De Wielewaal, Les réserves naturelles et ornithologiques de Belgique*). Trop souvent, celles-ci, quoique bien intentionnées, se contentent d'une gestion administrative et négligent l'essentiel qui est d'imposer leurs vues aux pisciculteurs.

Le naturaliste de terrain a un rôle essentiel à jouer dans la conservation de la nature et la gestion des sites. Celle-ci doit en effet être suivie pas à pas, en contrôlant constamment les conclusions de l'écologiste et en vérifiant la mise en application de ses recommandations. Les sociétés de Protection devraient être plus attentives à orienter certains de leurs membres vers cette forme d'étude et d'action.

## BIBLIOGRAPHIE

- MASSART, J. (1912) : *Pour la Protection de la Nature en Belgique*, 308 pp., Ed. Lamer-tin, Bruxelles.
- RAPPE, A. (1962) : Contribution à l'étude écologique des milieux ornithologiques du Limbourg. Les bruyères d'Helchteren et de Bourg-Léopold. *Le Gerfaut*, 52 : 416-447.
- RAPPE, A. et RUWET, J.-Cl. (1960) : Contribution à l'étude des migrations et de l'hivernage des oiseaux d'eau dans le centre du Limbourg. *Le Gerfaut*, 50 : 265-287.
- RUWET, J.-Cl. (1959a) : L'avifaune de la Réserve de Genk. *Bulletin 1958 des R.N.O.B.*, 38-45.
- RUWET, J.-Cl. (1959b) : Esquisse écologique des oiseaux nicheurs du site de Genk-Limbourg. *Le Gerfaut*, 49 : 137-162.
- RUWET, J.-Cl. (1959c) : Aspects du problème de cantonnement chez des oiseaux de la réserve de Genk. *Le Gerfaut*, 49 : 165-203.
- RUWET, J.-Cl. (1962) : Quelques nouvelles de la Réserve de Genk. *Bulletin 1961 des R.N.O.B.*, 84-86.
- RUWET, J.-Cl. (1963a) : Réserve de Genk - Rapport ornithologique 1962. *Bulletin 1962 des R.N.O.B.*, 84-88.
- RUWET, J.-Cl. (1963b) : La conservation des habitats semi-naturels au site de Genk Diepenbeek. Plan de gestion de la Réserve. *Les Naturalistes belges*, 44 : 398-422.
- RUWET, J.-Cl. (1963c) : La conservation du Vanneau à la Réserve de Genk. *Le Gerfaut*, 53 : 3-25.
- RUWET, J.-Cl. (1964) : L'aménagement et la gestion de réserves zoologiques et botaniques dans les piscicultures de la Campine belge. Dans *Compte-rendus de la conférence MAR, organisée par UICN, CIPO et BIRS en Camargue. Bulletin UICN, nouvelle série vol. 1*, 441-447.
- RUWET, J.-Cl. (1967) : La Réserve de Genk : le moment de l'action. *Bulletin 1966 des R.N.O.B.*, 69-75.



Le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) à l'affût.



Détail des mandibules longues, épaisses et acérées du Cassin  
noix de Sibérie (*Nucifraga caryocatactes macrorhynchos*).